

<b>Décision n° 2017/60/DG du <span style="font-size: 1.2em;">2 8 JUIN 2017</span> portant cessation de fonction et nomination de membres des commissions scientifiques indépendantes</b>
--

**La Directrice générale de l'Agence nationale du développement professionnel continu ;**

VU le code de la santé publique (CSP), notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.4021-6, R. 4021-13 et R. 4021-19 ;

VU l'arrêté du 28 juillet 2016 portant approbation de la modification de la convention constitutive du groupement d'intérêt public « Agence nationale du développement professionnel continu » ;

VU la décision n°2017/05/DG du 12 octobre 2016 portant nomination des membres de la commission scientifique indépendante des chirurgiens-dentistes.

VU la décision n°2016/07/DG du 3 novembre 2016 portant nomination des membres de la commission scientifique indépendante des professions paramédicales et des préparateurs en pharmacie ;

Vu la décision n°2017/57/DG du 30 mai 2017 portant cessation de fonction et nomination de membres des commissions scientifiques indépendantes.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions de :

- Madame Corinne LALLAM, membre de la commission scientifique indépendante des chirurgiens-dentistes.

**Article 2** : Est nommé, pour la durée du mandat restant à courir, membre de la Commission Scientifique Indépendante des chirurgiens-dentistes :

Au titre des représentants du conseil national professionnel des chirurgiens-dentistes :

- Monsieur Didier GRIFFITHS, membre titulaire, en remplacement de Mme Corinne LALLAM.

**Article 3** : Est nommée pour la durée du mandat restant à courir, membre de la commission scientifique indépendante des professions paramédicales et des préparateurs en pharmacie :

**1. Pour la sous-section des métiers du soin infirmier :**

Au titre des représentants du collège infirmier français :

- Madame Sylvie CACCIATORE, membre titulaire, en remplacement de Monsieur Sebastien COLSON.

**Article 4** : La Directrice du développement et de la qualité du développement professionnel continu est en charge de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'Agence nationale du développement professionnel continu et au Bulletin Officiel Santé-Protection Sociale-Solidarité.

Fait, le **28 JUIN 2017**

Michèle LENOIR-SALFATI

Directrice Générale de l'Agence  
nationale du DPC

